



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ  
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

<p><b>Nombre de Conseillers en exercice :</b> INSCRITS : 29 PRESENTS : 24 VOTANTS : 28</p>	<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023</b></p> <p>L'an deux mil vingt-trois, le 7 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.</p> <p>Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>ER</sup> Février 2023</p>
--	---

**Présents** : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Carole LECUYER, Frédéric SUPIOT, Yves BLANCHARD, Isabelle CALARD, Sandra MATHIAS, Laurent PIRAUD, Guylaine MAHE (Arrivée au point 3), Ange SPANO, Patricia JOSSO, Fabrice RONCIN, Axel GAYRAUD, Martine PRAUD, Xavier LELAY, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Stéphane ORY, Nancy PINEAU, Alain DURRENS, Delphine HOUAS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU

**Pouvoirs** : Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Carlos FOUCAULT donne pouvoir à Carole LECUYER, Hervé YDE donne pouvoir à Alain DURRENS, Sylvie PILLONS-LECOQ donne pouvoir à Michel THABARD

**Absents** : Valérie PENNETIER

**Secrétaire de séance** : Fabrice RONCIN

## 1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 13 décembre 2022.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 1 abstention (Damien MOUSSET).*

## 2. DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, pour information, des décisions prises par lui, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil.

22-117	07/12/2022	Fleurissement annuel + création massifs	BRENELIERE	4 040,50 €
22-118	08/12/2022	Aménagement rue de la grande aire	Boton-Gouy TP	9 531,00 €
22-119	09/12/2022	Virement de crédits		
22-120	09/12/2022	Passage surelevé rue de machecoul	Boton-Gouy TP	2 610,00 €
22-121	16/12/2022	Bornage La Couranderie	Hugues CESBRON	1 305,00 €
22-122	20/12/2022	Mission BC Réhabilitation Mairie	Qualiconsult	3 990,00 €
22-123	20/12/2022	Mission SPS Extension espace santé	ATAE	2 496,00 €
22-124	20/12/2022	rue des acacias	Boton-Gouy TP	9 433,81 €
22-125	20/12/2022	Les 5 chemins	Boton-Gouy TP	48 258,35 €
22-126	20/12/2022	PAVC 2022: La croix de la galopinière	Boton-Gouy TP	4 512,08 €
22-127	20/12/2022	PAVC 2022: Rue du puy civaux	Boton-Gouy TP	3 583,00 €
22-128	20/12/2022	PAVC 2022: Rue du Puy Civaux	Boton-Gouy TP	1 505,60 €
22-129	20/12/2022	PAVC 2022: Route du charbon	Boton-Gouy TP	12 636,15 €
22-130	20/12/2022	PAVC 2022: Route des Puymains	Boton-Gouy TP	8 316,09 €
22-131	20/12/2022	PAVC 2022: Le Brulay	Boton-Gouy TP	1 372,09 €
22-132	21/12/2022	Mission BC Extension espace santé	Qualiconsult	3 970,00 €
22-133	21/12/2022	Mission SPS Réhabilitation Mairie	ATAE	2 944,00 €
22-134	30/12/2022	Virement de crédits n°2		
23-001	04/01/2023	Tapis fleuris	CHAMOULAUD SAS	2 949,34 €
23-002	06/01/2023	Protection groupes PAC	AngelFroid	1 018,00 €
23-003	16/01/2023	Réparation armoire électrique et beffroi Eglise BGF	ART CAMP	2 569,00 €
23-004	16/01/2023	Réparation roue de tirage cloche	ART CAMP	980,00 €
23-005	16/01/2023	Etude géotechnique extension espace santé	KORNOG	3 180,00 €
23-006	16/01/2023	Avenant mission BC Extension RS St Cyr	QUALICONSULT	2 455,00 €
23-007	23/01/2023	Mission SPS Local commercial rue de la taillée	ATAE	1 792,00 €
23-008	23/01/2023	Mission BC Local commercial rue de la taillée	QUALICONSULT	2 470,00 €

### Virement de crédits 1

Article de départ	Article d'arrivée	Montant du virement	Observations
2313	238 -041	12 098,93 €	Avance Bodin chantier GS
65748	673	1 000,00 €	Titres à annuler sur exercices antérieurs
2313	4581	129 229,20 €	Aménagement de la rue de la gare : écritures avec Pornic Agglo pour les réseaux eaux pluviales
13251	4582	129 229,20 €	
<b>TOTAL</b>		<b>271 557,33 €</b>	

### Virement de crédits 2 :

Article de départ	Article d'arrivée	Montant du virement	Observations
2151	1641	5 000,00 €	Régul Emprunt
<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00 €</b>	

**Delphine HOUAS** : « Je suis étonnée du montant par rapport aux 5 chemins, quels sont les travaux prévus dans cette rue ? »

**Yves BLANCHARD** : « Il y a eu la mise en œuvre d'un bicouche dans un chemin, les surfaces sont grandes donc le montant est important. »

**Delphine HOUAS** : « Cela dessert combien d'habitations ? »

**Yves BLANCHARD** : « Plusieurs, je ne sais pas dire combien. »

**Delphine HOUAS** : « Pour moi, il n'y a qu'une maison en haut. »

**Yves BLANCHARD** : « Il y a des maisons aux Clos Mouillés également, cela a été réalisé pour faire un bouclage et pour permettre aux gens de ne pas passer sur le passage à niveau et de ne pas passer par la route de Nantes, et in fine de permettre le passage des transports scolaires dans le village des Clos Mouillés, et c'était un chemin qui était très emprunté et qui avait des ornières très importantes où il fallait que les services techniques interviennent régulièrement pour solutionner le problème. Nous avons fait une couche de fermeture sur le chemin ce qui va éviter d'y retourner régulièrement comme c'est le cas dans pas mal de chemins, nous n'allons pas tous les faire non plus en gravillonnés. »

**Robert JOUANNO** : « Quels sont les travaux aux Puy mains ? »

**Yves BLANCHARD** : « C'est une partie qui part de la Rue de la Culée et qui va jusqu'à la Masure, c'est pour réparer la partie où il y a eu des travaux il y a quelques années, de remplacement des canalisations d'alimentation d'eau potable, et la tranchée est très dégradée, et cela est pour refaire cette partie-là, refaire en fin de compte la couverture de la tranchée parce que l'on a beaucoup de trous aussi qui s'ouvrent dès qu'il pleut. »

**Damien MOUSSET** : « On ne parle pas des virements avant ? Nous avons un tableau en dessous, dans la note de synthèse, on n'en parle pas ? »

**Pierrick PRIOU** : « Ce sont les deux décisions du Maire qui ont été citées juste avant et là c'est le détail explicatif. »

**Delphine HOUAS** : « Nous avons juste une question pour cela, c'était sur la ligne du compte 13251 à 4582, est ce que c'est une subvention touchée qui a été reversée à Pornic Agglo ? »

**Jean-Bernard FERRER** : « Dans quelle ligne ? »

**Damien MOUSSET** : « Dans le virement de crédit 1, vous avez la ligne où c'est un virement de compte à compte, du 13051 au 4582, la dernière ligne 129 229,20 €. »

**Pierrick PRIOU** : « C'est un jeu d'écriture avec Pornic Agglo. 129229,20 € c'est un montant demandé pour l'Avenue de la Gare, il n'y a eu quasiment que des travaux d'eaux pluviales donc c'est une partie du marché du lot 2 d'eaux pluviales. »

**Jean-Bernard FERRER** : « Je vous rappelle que pour tout le monde les eaux pluviales ou eaux usées, c'est la compétence de Pornic Agglo. »

**Pierrick PRIOU** : « Nous aurons les mêmes écritures sur le complexe Ecole Fresnay. »

### 3. FINANCES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente le rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci vous est joint en annexe. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Le conseil municipal doit prendre acte de ce débat.

**Michel THABARD** : « Quelle évolution voulez-vous apporter à la taxe d'aménagement ? »

**Frédéric SUPIOT** : « Elle n'est pas énorme, de 0,75 %. Aujourd'hui l'idée est d'harmoniser par rapport à l'agglo, nous ne sommes que deux communes où il n'y a pas d'harmonisation, qui sont en dessous par rapport à tout ce qui est pratiqué sur le territoire de l'agglo, ce n'est pas une grosse hausse, ni un impact énorme pour les nouveaux. Par contre, je précise que l'on ne prévoit pas d'augmentation de la

fiscalité aujourd'hui en dehors de la taxe d'aménagement sur la partie investissement, on n'envisage pas d'augmentation de la fiscalité, nous arrivons à construire un budget en respectant l'objectif de dégager de l'épargne, et nous avons aussi une augmentation des bases qui va être de 7,10 % l'année prochaine. Nous étions sur la logique de maintenir pour le moment, je vous rappelle que l'on est toujours en phase harmonisation entre les deux communes historiques, l'idée est d'attendre la fin de cette harmonisation-là soit théorique ou réelle, nous avons appris que les services des impôts n'ont pas appliqué l'harmonisation pendant 2 ans donc on recule l'harmonisation sur 2 années de plus. En 2025, tous les citoyens de Villeneuve en Retz auraient dû payer les mêmes taxes donc là ça va reporter de 2 ans. »

**Michel THABARD** : « Je voulais savoir pour les valeurs locatives, elles ont augmenté de 7,10 % aussi ? »

**Frédéric SUPIOT** : « Oui. »

**Michel THABARD** : « Cela veut dire augmentation des taxes foncières ? »

**Frédéric SUPIOT** : « Oui, c'est le choix de la loi de finances de 2023. »

**Alain DURRENS** : « Pour l'extension du Pôle de santé, il est prévu un emprunt de combien par rapport à la subvention de 300 000 € ? »

**Frédéric SUPIOT** : « On attend l'estimatif final, nous étions sur 700 000 € - 800 000 €, nous avons 300 000 € ce sera soit 300, 400 ou 500 en fonction de l'estimatif final, nous allons être plus prudent parce que aujourd'hui, tout est à la hausse, ce sera le solde. Je ne peux pas vous dire le montant aujourd'hui car nous n'avons pas encore le retour de l'architecte. »

**Alain DURRENS** : « Pour le manque à gagner de 1 100 € sur le budget photovoltaïque, est ce que l'on a une assurance qui pourrait pallier à ce remboursement ? »

**Jean-Bernard FERRER** : « Normalement, Mr PRIOU est en train de regarder sur ce sujet, nous devrions être assurés malheureusement étant donné que la boîte a fait faillite, cela va être compliqué, mais on y travaille. »

**Pierrick PRIOU** : « Nous n'avons pas d'assurance, par contre nous avons écrit à EDF-ENR car ils étaient titulaires du marché, et c'est leur fournisseur qui a fait faillite. Nous leur avons écrit début décembre pour obtenir un dédommagement et nous n'avons pas eu de réponse, nous n'allons pas tarder à les relancer. »

**Jean-Bernard FERRER** : « Nous mettrons tout en œuvre pour récupérer toute partie de cette somme. »

*Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité*

- *PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires présenté sur la base du rapport d'orientations budgétaires ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités administratives nécessaires à la transmission de ce débat.*

#### 4. FINANCES : OUVERTURE CREDITS D'INVESTISSEMENT BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX 2023

Frédéric SUPIOT informe les conseillers que le vote du budget annexe locaux commerciaux se déroulera au début du mois d'avril 2023.

Dans cette attente, il est possible néanmoins d'ouvrir des crédits en section d'investissement. Vu l'article L1612-1 du CGCT permettant au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant la nécessité de ne pas interrompre les programmes d'investissement en cours,

*Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :*

<i>20 Immobilisations incorporelles :</i>	<i>- €</i>
<i>21 Immobilisations corporelles :</i>	<i>- €</i>
<i>23 Immobilisations en cours :</i>	<i>40 000 €</i>

*Ces crédits seront inscrits au budget général de la commune pour l'exercice 2023 lors de son adoption.*

#### **5. FINANCES : OUVERTURE CREDITS D'INVESTISSEMENT BUDGET ESPACE SANTE 2023**

Frédéric SUPIOT informe les conseillers que le vote du budget annexe espace santé se déroulera au début du mois d'avril 2023.

Dans cette attente, il est possible néanmoins d'ouvrir des crédits en section d'investissement. Vu l'article L1612-1 du CGCT permettant au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant la nécessité de ne pas interrompre les programmes d'investissement en cours,

*Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :*

<i>20 Immobilisations incorporelles :</i>	<i>- €</i>
<i>21 Immobilisations corporelles :</i>	<i>- €</i>
<i>23 Immobilisations en cours :</i>	<i>15 000 €</i>

*Ces crédits seront inscrits au budget général de la commune pour l'exercice 2023 lors de son adoption.*

#### **6. FINANCES: DEMANDE DE SUBVENTION FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) VIDEOPROTECTION 2023**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de vidéo protection des voies publiques du territoire de la commune élaboré avec les services locaux de gendarmerie.

Ce projet a été élargi par rapport à 2022 en raison de l'agrandissement du périmètre avec l'adjonction du Port du Collet. Une participation financière est attendue pour cette partie de la part du SIVOM du port du Collet, à hauteur de 57 177.48 € HT.

Ce projet s'élève à 188 720.11 € HT et est éligible à une subvention de 50 % au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Les conseillers municipaux sont appelés à approuver le projet et autoriser le Maire à solliciter une subvention.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- *APPROUVE le projet de vidéo protection des voies publiques pour un montant de 188 720.11 € HT,*
- *SOLLICITE une subvention au titre du FIPDR 2023 Vidéo protection de voie publique à hauteur de 50%,*
- *DIT que l'autofinancement de la commune sur ce projet sera alors de 50%,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

**Robert JOUANNO** : « Combien de temps seront conservées les images de cette vidéo-protection, après c'est écrasé automatiquement. ? »

**Jean-Bernard FERRER** : « Le temps de la loi c'est 15 jours ou 3 semaines. La Gendarmerie sous commission rogatoire peut demander à voir les images. La gendarmerie, le général qui commande la gendarmerie des Pays de la Loire a rappelé que grâce aux vidéo-protection, le taux de résolution de leurs affaires était passé de 11 % à 27 %, donc je leur ai posé la question, est ce que vous trouvez normal que ce soit aux communes de supporter seules le coup des installations de vidéo protection ? »

**Fabrice RONCIN** : « Dans le budget que tu nous présentes, est ce qu'il y a le montant alloué à la surveillance du bon fonctionnement des équipements, si une caméra tombe en panne ? »

**Jean-Bernard FERRER** : « Dans le projet, c'est uniquement le matériel, mais après il y a des contraintes, maintenant c'est de toute sorte et il y en a un, moi personnellement, je vous proposerais et j'argumenterais pour que vous l'acceptiez, si le projet se fait, je le répète, c'est que j'appelle moi de la télémaintenance, c'est-à-dire que par la télémaintenance, par alerte des systèmes, ils savent dès qu'il y a une caméra en panne ou un serveur, ils peuvent savoir tout de suite, quelle est la caméra qui ne transmet plus ou qui est complètement en panne, quel est le serveur qui ne marche plus, sachant que ces serveurs sont dupliqués cinq fois et avant que tout tombe en panne, il y a des sécurités. »

**Delphine HOUAS** : « Je suppose qu'au niveau de la maintenance, on mutualisera aussi avec les Moutiers ? »

**Jean-Bernard FERRER** : « Oui, bien sûr. »

**Delphine HOUAS** : « ce sera au prorata du nombre de caméras. »

**Jean-Bernard FERRER** : « Les Moutiers payeront leur partie, ce sera le Sivom du Port du Collet, et non pas les Moutiers. Et ensuite, on peut imaginer de mutualiser la vidéo surveillance avec les Moutiers, rien ne nous en empêche mais cela c'est dans le futur, nous allons commencer si l'on peut par cette partie-là et ensuite on verra. »

## 7. AFFAIRES SCOLAIRES : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Isabelle CALARD présente aux conseillers le projet de règlement des restaurants scolaires mis à jour. Ce projet vous est joint en annexe.

Elle rappelle aux élus que celui-ci fixe les règles d'organisation des services de restauration scolaire et vient harmoniser les pratiques des trois restaurants communaux. Elle précise également que l'inscription au service de restauration scolaire vaut acceptation pleine et entière de ce règlement.

Ce règlement s'appliquera tant qu'il n'y aura pas de nouvelles modifications et actualisations.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 26 voix pour et 2 abstentions (Michel THABARD et son pouvoir)*

- *APPROUVE le règlement intérieur des restaurants scolaires communaux,*
- *DIT que ces règlements s'appliqueront dès le 27 février 2023,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.*

**Xavier LE LAY** : « Je suis sur le dernier point que tu as évoqué sur l'autorisation de cession des droits à l'image, autant, le côté règlement intérieur de ce que j'ai compris, l'inscription au service de restauration vaut l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur, autant l'autorisation de cession des droits à l'image, un parent pourrait être en droit de refuser de céder les droits à l'image. »

**Isabelle CALARD** : « Tout à fait. C'est pour cela que nous avons deux volets bien séparés, l'acceptation du règlement intérieur et une deuxième partie pour le droit à l'image. »

## 8. URBANISME : CONVENTION POUR EQUIPEMENTS PROPRES

Laurent PIRAUD présente le projet de la société NEXITY situé rue du 11 novembre 1918 à St Cyr.

Celui-ci consiste en la construction de logements sociaux, programme immobilier dénommé « les villas de St Cyr ».

Ce projet nécessite la construction d'une voirie qui servira à desservir le projet urbain.

Au titre de l'article L332-15 du code de l'Urbanisme, tous ces équipements peuvent être mis à la charge de l'aménageur :

**« L'autorité qui délivre l'autorisation de construire, d'aménager, ou de lotir exige, en tant que de besoin, du bénéficiaire de celle-ci la réalisation et le financement de tous travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement de la construction, du terrain aménagé ou du lotissement, notamment en ce qui concerne la voirie, l'alimentation en eau, gaz et électricité, les réseaux de télécommunication, l'évacuation et le traitement des eaux et matières usées, l'éclairage, les aires de stationnement, les espaces collectifs, les aires de jeux et les espaces plantés. »**

La parcelle concernée par cette convention pour équipements propres est la parcelle AH 290 et les réseaux concernés sont :

- Electricité : prise en charge directe par le pétitionnaire
- Adduction eau potable : 6510 € HT
- Eaux usées
- Défense Incendie
- Voirie (en attente de chiffrage)

**Alain DURRENS** : « Les 80 000 €, c'est la somme pour toutes les charges, eaux usées, voirie ou c'est que la voirie ? »

**Laurent PIRAUD** : « La partie eaux usées, ce sera avec Pornic Agglo ainsi que la défense incendie. Pour nous, ce sera la voirie pour 80 000 €, c'est le budget voirie aujourd'hui. Pour l'eau potable, c'est la partie sur le domaine public communal, c'est 1510 €, c'est la part financière à régler, à conventionner avec eux. »

**Axel GAYRAUD** : « Dans le prolongement de la question, collecte des déchets, cela rentre dans le budget voirie, les lotissements, la forme, accès, poubelles et autres, c'est Pornic Agglo ou Nexity ? »

**Laurent PIRAUD** : Dans le cadre du permis d'aménager, l'ensemble du projet a été validé par Pornic Agglo, l'ensemble des services qui sont dans ce projet, c'est une voie montante centrale avec les lots de part et d'autres et la palette de retournement permet en haut pour redescendre. »



*Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

*Vu l'article L332-15 du code de l'Urbanisme,*

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour le financement des équipements propres à la viabilisation de la parcelle AH 290.*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet, notamment cette convention.*

## 9. URBANISME : NOMS DE RUE

Laurent PIRAUD informe également le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer la voie de ce projet « Les Villas de St Cyr ».

*Après délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour, 4 voix contre (Carole LECUYER et son pouvoir, et 2 abstentions (Nancy PINEAU, Ange SPANO)*

- *NOMME la voie de l'opération immobilière « Les Villas de St Cyr » :*
  - o *Allée Lucie AUBRAC,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de cette décision.*

## 10. URBANISME : SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS RUE DE LA CULEE



Laurent PIRAUD présente un projet d'aménagement urbain.

Pour l'aménagement des parcelles cadastrées AI 158 et AI 159 (rue de la culée), une servitude de passage et de tréfonds (réseaux) est nécessaire sur la parcelle AI 172.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette servitude de passage et de tréfonds à inscrire sur un prochain acte notarié.



*Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité*

- *AUTORISE la création d'une servitude de passage et la constitution d'une servitude de tréfonds, d'un montant de 10€ HT le mètre linéaire (hors frais d'acte) sur la parcelle AI 172 au profit des parcelles AI 158 et AI 159,*
- *DIT que les travaux engendrés par l'exécution de cette servitude de tréfonds seront pris en charge par le pétitionnaire,*
- *DIT que la remise en état du chemin communal sera également prise en charge par le pétitionnaire,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce sujet.*

#### **11. RESSOURCES HUMAINES : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Il apparaît opportun pour la collectivité de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses

agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service.

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Loire-Atlantique, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées.

Par délibération, la collectivité a décidé de rejoindre la procédure de consultation et a donné mandat en ce sens au CDG44.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire Atlantique a informé la collectivité de l'attribution du marché au groupement SIACI/GMF et des conditions proposées.

A la cotisation versée à l'assureur, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG44 pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent 0,16% de l'assiette retenue pour le calcul de la cotisation.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner suite à cette proposition

- ✚ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5 et l'article 8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 ;
- ✚ Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- ✚ Vu le code des assurances ;
- ✚ Vu le code de la commande publique ;
- ✚ Vu la délibération n° 2022-79 15/11/2022 donnant mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique pour lancer une procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- *APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Villeneuve-en-Retz par le Centre de gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;*
- *DECIDE d'adhérer à compter du 1er Janvier 2023 au contrat d'assurance groupe et jusqu'au 31 décembre 2026 aux conditions suivantes :*

**Laurent PIRAUD** : « Sur le décès, c'est une valeur, c'est exprimé en cotisation ? Cela ne change rien en valeur par rapport au contrat négocié ? »

**Pierrick PRIOU** : « On paye 0,28 % de notre assiette imposable. C'est la cotisation, ce n'est pas ce que l'on touche. »

**Laurent PIRAUD** : « Après l'incidence sur ce qui peut être reversé ? »

**Pierrick PRIOU** : « Je n'ai pas le détail exact, nous ne proposons pas d'enlever le risque décès de toute façon. »

**Laurent PIRAUD** : « A savoir s'il y a la même valeur ou non à la fin ».

**Jean-Bernard FERRER** : « A mon avis, ce sont les mêmes garanties, il n'y a que le taux qui augmente, comme toutes les assurances que vous avez reçues chez vous. »

**Proposition d'assurance pour les agents CNRACL  
(renseigner les garanties retenues)**

Garanties	Choix	Indiquer si franchise (en jours par arrêt)	Taux
Décès	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		0.28 %
Accident de service - Maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		1.13 %
Longue Maladie / Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		1.06 %
Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant, Adoption	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		0.51 %
Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
<b>Taux global pour l'ensemble des garanties</b>			2.98 %

**Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC**

Pour tous les risques avec une franchise de 20 jours fixes par arrêt sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1.10% de la masse salariale assurée




- OUI  
 NON

L'assiette de cotisation est composée du traitement brut indiciaire et de la nouvelle bonification indiciaire auxquels s'ajoute(nt) :

En Option	CNRACL	IRCANTEC
<b>Le complément de traitement indiciaire (CTI)</b> à ajouter dans le TBI (pour tous les agents travaillant dans un milieu médical ou uniquement pour le personnel des EHPAD)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>Indemnité de Résidence</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>Supplément Familial de traitement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Régime Indemnitare</b> (Les primes, indemnités ou gratifications versées à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Charges Patronales</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui indiquer le % du TBI indemnisé au titre des CP	100 %	100 %

- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.*
- *PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de trois mois.*

## 12. AFFAIRES DIVERSES

-  Résidence Seniors
-  Date du prochain conseil municipal :
  - 4 Avril 2023
-  Questions des élus

## **Résidence Séniors :**

**Delphine HOUAS :** « Le projet est super, l'idée est intéressante, ce qui me pose question, c'est le bourg de Fresnay, proximité commerce pour ces gens qui vont devoir malheureusement, vu leur âge, fréquenter tout ce qui est médecin, pôle médical, pôle pharmacie, est ce que ce n'est pas les éloigner justement de ces services, c'est plus le côté médical qui m'interpelle. »

**Michel THABARD :** « Ce sont des personnes encore valides. »

**Delphine HOUAS :** « Oui mais on peut être valide et puis pas forcément encore conduire entre l'EHPAD et les résidences séniors, il y a quand même aussi des gens qui ont des problèmes de santé, et ce sont des gens qui vont forcément consulter plus les médecins, l'orthopédiste, le kiné etc... Je trouve que c'est les éloigner des services qui sont hyper importants pour eux, c'est mon point de vue. »

**Jean-Bernard FERRER :** « Que je respecte, effectivement. Le but de ces résidences séniors pour en avoir visiter quelques-unes, c'est de vraiment apporter aussi un service médical c'est-à-dire que dans le projet, il y a également des conventions à passer soit avec des gens comme le SSIAD, soit les médecins, pour qu'ils puissent venir faire des permanences. Il faut qu'il y ait un local. L'ancien site de Victor Schoelcher, c'est très bien, puisqu'il y a une cantine qui peut être réhabilitée, il y a quand même quelques pièces à l'intérieur, dont une salle de convivialité qui pourrait servir aux séniors, aux amis qui viendraient les voir, s'ils veulent déjeuner ensemble ou passer un après-midi sympathique. Mais dans ce projet-là, il y a également l'accompagnement social et médical qui est prévu, donc effectivement, ils ne vont pas avoir besoin aussi après d'aller voir le cardiologue, mais c'est prévu de passer des conventions afin qu'il y ait un accompagnement social et médical. »

**Ghislaine MAHE :** « Quand tu parles du SSIAD, et tout ce qui est service de proximité, je pense qu'il ne faut pas se précipiter trop sur tout ce qui est engagement maison séniors, parce que je pense qu'au niveau médical aujourd'hui, il va y avoir certainement un gros boom, il va falloir penser autrement, se dire le médecin viendra ou ne viendra pas, aujourd'hui, il n'y a plus de médecins... Il faut savoir que quelqu'un qui est à domicile n'a pas de médecin qui viendra le voir, il n'y en a plus ou s'ils sont là, ils ne viennent plus. Il faut savoir aussi qu'un cardiologue, un spécialiste, ce sera peut-être une ambulance, mais ce sera peut-être aussi la famille, il va falloir apprendre à fonctionner autrement parce que, nous avons un gros souci de professionnels, que ce soit médecins, infirmiers, aides-soignantes... Parce que nous aujourd'hui, nous sommes prêtes à aller sur le terrain, s'il faut aller dans ces logements-là, nous irons. Sauf qu'aujourd'hui, il y a un manque important de personnel pour les raisons que vous connaissez et en fait, l'avenir on ne le connaît pas mais il y a un gros problème actuellement. Je tenais à signaler ce petit témoignage car je pense que c'est extrêmement compliqué et ça me touche à cœur aussi. »

**Jean-Bernard FERRER :** « D'accord qu'il y ait un gros problème au niveau médical, sur tout le territoire et cela ne concerne pas que le pays de Retz malheureusement. »

**Michel THABARD :** « Public, privé, comment cela se passerait-il ?

**Jean-Bernard FERRER :** « Côté financement, le but du jeu, c'est de le faire au maximum, comme nous avons toujours fait, pour la boulangerie de Fresnay, la boucherie de Bourgneuf ou l'Espace santé, c'est-à-dire que les aménageurs prennent en charge le financement de ce projet. C'est comme ça que je le vois et c'est dans ce sens que j'ai commencé à discuter avec les aménageurs potentiels. »

**Sandra MATHIAS :** « Si je puis me permettre aussi, c'est par rapport au questionnaire, en vue de tout ce qu'il y eu comme retour. Aujourd'hui, on a effectivement plus de 35 demandes par rapport à des logements adaptés mais beaucoup de ceux qui ont répondu au questionnaire, ne sont pas forcément dans l'objectif d'avoir un logement dans un an. Ils se projettent quand même dans les années à venir, »

vont essayer de trouver justement un logement et souvent ce qui revient c'est que le logement va être beaucoup trop grand et le jardin trop grand à entretenir et qu'ils veulent garder leur indépendance, mais avec quand même toujours la possibilité d'avoir une maison avec tout petit bout de jardin. Après je rejoins Guylaine, et ce n'est pas pour ces raisons-là, que l'on se penche sur le fameux sujet, de ce fameux local qui peut avoir des permanences en fonction de ce que l'on trouvera en terme de santé, toutes les questions pour le moment étaient posées, nous faisons aussi beaucoup de réunions avec l'ARS et le Contrat Local Santé, aussi on recherche les solutions, on ne reste pas non plus fermé et on cherche à apporter ce qu'il faut. »

**Michel THABARD** : « Avez-vous fait une ébauche du nombre de résidents ? »

**Sandra MATHIAS** : « Si on veut faire un croquis, c'est cela que tu veux dire ? »

**Michel THABARD** : « Oui le potentiel d'accueil. »

**Sandra MATHIAS** : « On l'a fait, mais je ne me rappelle plus combien de logements nous avons, mais il me semble que c'était une vingtaine. »

**Jean-Bernard FERRER** : « Il y avait 23 dont une petite partie en logement sociaux, le reste en résidence seniors, sachant que cela ne rentrerait pas dans le décompte de cette fameuse loi ZAN étant donné que ce serait de l'utilité publique, par contre, cela rentrerait dans le décompte que ce soit résidence seniors ou logements sociaux que nous réclame l'Etat. »

**Isabelle CALARD** : « Il semble me souvenir que sur l'esquisse, on avait 2 habitations, 6 T2, 7 T3 et 3 T4 donc 16 maisons plus l'espace cantine actuel qui pourrait être réhabilité. »

**Michel THABARD** : « Ce serait considéré comme logement social ?

**Jean-Bernard FERRER** : « Une très grosse majorité serait de la résidence seniors donc en location et après 4 logements sociaux. »

**Michel THABARD** : « 4 logements sociaux ? »

**Jean-Bernard FERRER** : « Oui 4 logements sur les 16. »

**Delphine HOUAS** : « C'était combien en T3 ou T4 ? »

**Sandra MATHIAS** : « C'était les T3, la majorité sont des T3, puisqu'ils considèrent que, arrivé à un certain âge, il y en a un des deux qui peut être appareillé et donc que le conjoint pourrait pouvoir dormir dans une autre chambre, donc c'est majoritairement des T3. Après il y aura certains T2 pour des personnes seules mais les T3 et T2 sont réellement prévus pour cette résidence seniors, seuls les T4 et éventuellement T5 seraient pour des logements sociaux pour des familles. »

**Jean-Bernard FERRER** : « Ne prenez pas les chiffres que l'on vient de vous dire au niveau du nombre de logements pour contre, parce qu'on peut très bien optimiser, construire autrement et faire plein de choses mais le premier projet, qui avait été fait, c'était 16 petites maisons, donc voilà, on estime que cela est important de traiter ce sujet donc aujourd'hui, ce que je vous demande, c'est est ce que vous êtes d'accord pour que l'on continue sur le sujet à réfléchir et aller un peu plus loin. Ce que je vous propose, c'est que ce soit le CCAS qui s'en occupe, puisque l'on a un peu tout le monde, des élus, des administrés, tout le staff du CCAS, êtes-vous d'accord pour que ce soit le CCAS qui porte ce projet ? »

**Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet à l'unanimité.**

**Sandra MATHIAS** : « Merci pour votre soutien, il y a déjà beaucoup de personnes suite au questionnaire qui se sont empressées de m'appeler pour savoir où cela en était, je vais pouvoir commencer à donner des réponses. Merci à eux. »

**Jean-Bernard FERRER** : « Effectivement, je suis également interpellé sur le sujet assez souvent, donc merci. »

### Questions du groupe « Villeneuve pour Tous »

1) *Monsieur le Maire, voici une question d'un habitant de la commune que nous vous transmettons, concernant la participation citoyenne :*

*Hormis en cas d'urgence grave et imminent ou le citoyen compose le 17, ce dispositif vise avant tout à mettre en œuvre un réseau de solidarité citoyenne en vue de prévenir les actes délictueux touchant aux personnes et aux biens du quartier où il est mis en place.*

*Lors du conseil municipal du 13/12/2022, vous avez indiqué que la liste des référents par quartier était secrète. Nous en prenons bonne note mais cela suscite plusieurs questions :*

***S'il ne le connaît pas, comment le citoyen d'un quartier va-t-il pouvoir informer son référent d'un acte délictueux ?***

**Jean-Bernard FERRER** : « Il n'a pas à le faire, si un riverain constate des faits ou voit des choses qui pourraient intéresser les forces de l'ordre, il appelle la gendarmerie, je l'ai déjà expliqué au dernier conseil municipal suite à une question de Mr Robert JOUANNO

Comment le référent va-t-il relayer les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants de son quartier ?

Il n'est pas obligé de le faire, le référent rapporte des faits à la gendarmerie. Lorsque des messages importants sont donnés par la gendarmerie, nous les diffusons sur les réseaux sociaux. »

**Et enfin quel quartier dispose d'un citoyen référent ?**

**Jean-Bernard FERRER** :

« **Fresnay** : centre bourg et route de St Même ; **Bourgneuf** : Centre bourg et Les Puymains si quelqu'un sur St Cyr veut être référent, qu'il se fasse connaître auprès de la PM ou de moi-même. »

**Sans ces éléments diffusés dans le bulletin municipal ce dispositif n'a que très peu d'intérêt !**

**Jean-Bernard FERRER** : « Les riverains n'ont pas à savoir ce genre de renseignements seul, le fait qu'une commune soit adhérente à « Participation Citoyenne » est un gage de lutte contre l'insécurité. »

**Notre groupe vous demande donc que le principe de fonctionnement de ce dispositif à la population soit expliqué via un moyen de communication autre que par le biais du Conseil Municipal.**

**Jean-Bernard FERRER** : « Un article expliquant ce dispositif a été fait sur le sujet dans les « Echos de Villeneuve » N°16 de Juin 2021 relayé par IntraMuros et sur la page FB de la commune le 25 juin 2021. Si vous pensez-vous qu'il soit utile de refaire cette communication, nous allons la refaire. »

**2) Monsieur le Maire, ayant été alerté par des citoyens sur l'état des voiries, notre groupe a réalisé un tour de la commune afin de se rendre compte par lui-même de l'état des lieux.**

*Nous avons constaté que plusieurs voiries sont dans un état critique voire non finies. En voici une liste non exhaustive :*

*Route du petit Collet, Route (dite du bas) qui part de la rue du Puy Charrier jusqu'aux Onchères, Rue Sainte-Catherine, Route de Millac, Rue du Pont Edelin, l'Avenue de la Gare...*

**Quelle programmation avez-vous définie pour réaliser la finition ou la restructuration de ses voiries, dont certaines sont en chantier depuis plus d'un an ?**

**Yves BLANCHARD** : « Effectivement, les voiries de la commune comme celles des communes voisines et du départements ont pas mal souffert de phénomène de la sécheresse. Pour ce qui est des routes de marais et avec l'hiver pluvieux que l'on a eu, novembre, décembre et janvier, cela a créé pas mal de trous dans les routes. Les services ont essayé de réparer les trous qui se trouvent dans les routes.

Après vous parlez de beaucoup de rues qui sont en travaux, pour ce qui est de la Route du bas, les réfections seront faites par l'entreprise qui a fait les travaux ou un sous-traitant, les dernières infos étaient qu'ils interviendraient au mois d'avril, parce qu'ils ne peuvent pas intervenir avant vu les conditions climatiques et les températures. Ce qui est dommage sur la rue du bas c'est qu'on a passé les semaines de Noël et du premier de l'an à remettre la signalisation, elle a été jetée chez des riverains de la rue, dans les fossés, parce que les riverains n'étaient pas contents que la rue soit barrée, alors la rue était barrée depuis longtemps et elle est encore barrée, cela n'empêche pas les gens de rentrer chez eux et de rester prudent sur cette route mais le fait de balancer les signalisations qui signalaient justement les ornières qui étaient sur la tranchée engageait du danger pour les autres utilisateurs de la rue et je trouve un peu dommage d'avoir des réactions de ce style-là...

Après pour les autres rues qui ne sont pas en travaux, le PAVC 2023 que l'on va programmer sur la prochaine réunion de la commission voirie, et bien nous programmerons les rues qui seront prioritaires, pour refaire les rues, après ce sont les services qui vont intervenir ponctuellement en fonction des désordres qu'il y a sur la voirie.

Pour l'Avenue de la Gare, les travaux vont reprendre à la fin du mois, par la continuité du réseau d'eaux pluviales, après il y aura l'enfouissement sur la partie qu'il reste à faire, entre l'EHPAD et la voie ferrée, et après il y aura l'enfouissement des réseaux secs sur cette même portion et après la création de la voirie sur l'ensemble de l'Impasse de la Gare et de l'Avenue de la Gare.

Sur la Rue du Pont Edelin, il va y avoir des travaux de Pornic Agglo, car ils ont tous les regards d'assainissement, les gros regards d'assainissement à refaire et plusieurs tabourets de riverains parce que, quand il y a eu l'enfouissement des réseaux secs, ils se sont aperçus que c'était en très mauvais état.

Pour la Rue Sainte Catherine, on doit programmer la fin de l'enfouissement des réseaux secs sur la partie basse, il nous reste des réseaux secs pour pouvoir programmer après la réfection de la rue.



Il faudra que l'on discute aussi avec les riverains de ces rues, des projets qui sont dans les cartons, et si cela convient, il faudra réunir les gens pour en discuter.  
Mais c'est sûr que les routes tombent et les routes et les chemins ont beaucoup souffert de l'hiver pluvieux entre autre après les fortes chaleurs de cet été. »

#### **Questions du groupe « Demain Villeneuve-en-Retz »**

#### **Des distributeurs automatiques fleurissent dans notre commune, à quelles règles obéissent-ils pour leurs implantations et sont-ils soumis comme les cabanes de jardin à la taxe locale d'équipement ?**

**Jean-Bernard FERRER** : « Il n'existe aucune réglementation sur le sujet. Ces distributeurs sont soumis aux mêmes règles que les cabanes de jardins de moins de 5 m<sup>2</sup> c'est-à-dire qu'aucune demande n'est requise et aucune taxe n'est appliquée.

Nous réfléchissons avec la boîte de l'Espace à mettre une réglementation sur le sujet, mais cela est très compliqué du fait de l'absence de lois et de décrets sur le sujet. Nous allons peut-être pouvoir jouer sur le zonage, affaire à suivre avec notre nouveau PLU. »

#### **Serait-il possible de nommer une des salles municipales du nom l'ancien Maire Jean Raymond AUDION ?**

**Jean-Bernard FERRER** : « Peu de salle, voire aucune, de notre commune ont un nom. Nous avons évoqué le sujet en bureau courant 2022 sans pour cela s'en occuper.

Nous pourrions s'emparer du sujet et définir une politique générale sur le territoire communal afin d'attribuer des noms aux salles communales.

Je pense que la commission Vie Associative et Sportive devrait s'en occuper

**Nancy PINEAU** : « A l'ordre du jour de la dernière commission du 1<sup>er</sup> février dernier, nous avons effectivement inscrit la dénomination des salles et des complexes sportifs, sauf que nous nous étions fixés 2 heures de travail... A l'ordre du jour, il y avait aussi à traiter les dossiers de subventions plus d'une trentaine, et les 2 heures ne nous ont pas suffi donc ce sera à prévoir sur la prochaine commission. Je prends cela en note et je trouve très intéressant effectivement de nommer une salle avec le nom de Mr AUDION, cela prend tout son sens pour moi et certainement pour les membres de la commission. Et d'ailleurs, je fais un appel, si vous avez des idées, des thèmes pour les salles, les complexes, même si on en manque pas dans la commission, c'est ouvert aux idées... »

Le conseil est clos à 21h15.